



CLAUSE BÉNÉFICIAIRE TESTAMENT

Par ANTO

Bonjour à tous,

J'ai indiqué le nom de jeune fille de la s^{ur} sur mon testament manuscrit au lieu de son nom d'épouse est-ce un problème ?

Merci.

Cordialement,

Par LaChaumerande

Bonjour

Le patronyme, dit aussi nom de jeune fille est celui que les femmes possèdent à vie, qu'elles soient mariées ou pas et qui est le premier écrit sur la carte d'identité.

Vous n'avez donc pas besoin de changer le testament.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le nom d'épouse est un nom d'usage et ne remplace en aucun cas le nom de naissance d'une femme. De plus elle a le temps de divorcer et se remarier 3 fois d'ici votre décès

Pour rédiger un testament, il est conseillé de demander conseil à un notaire.

Par ANTO

Merci pour ces réponses très claires.
Bonne journée.